CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57221** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE 17/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1993

Raison sociale : PLATRERIE PEINTURE ANDRE LAISSUS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2016
Capital : 150 000

89 ALLÉE DES PEUPLIERS
ZAC DE LA PETITE PRAIRIE
73260 GRAND-AIGUEBLANCHE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC chambery 392626222
Siret : 392 626 222 00021
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 8102528
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 121353759

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 01983756P 1015
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 04 79 22 54 00 **Fax :**
Portable : 06 21 63 77 77
Responsabilité légale :
LAISSUS RICHARD PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sarl-andre-laissus.fr
E-mail : richardlaissus@aol.com

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 671 319 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	4	30/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/03/2026 08:58

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.